

### **CPPIE des Pays de Vaucluse**

25 Bd Paul Pons – 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

04-90-27-08-61

cmeapie84@cme-cpie84.org - www.cme-cpie84.org

Personne ressource : Mireille GRAVIER



## DESCRIPTION DE LA PROBLEMATIQUE

Le canal de Carpentras a été creusé fin XIXe pour amener l'eau de la Durance dans la plaine comtadine.

Contrairement à beaucoup de canaux creusés dans la région pour l'énergie hydraulique, le canal de Carpentras a une visée purement agricole. L'arrivée de l'eau va radicalement modifier les paysages du Comtat Venaissin avec de nouvelles cultures intensives à très haut rendement.

Les problématiques d'usage pour la maîtrise de l'eau se sont succédé :

- Partage de l'eau entre les irrigants amont et aval, surtout au cœur de l'été en période d'étiage de la Durance, avant la création du barrage de Serre-Ponçon.
- Travaux de réparation suite aux crues.
- Jalousies entre les propriétaires situés sous le canal et ceux situés au-dessus, ne pouvant pas arroser. Ce problème s'est résolu vers 1980/85 avec la mise en place de pompes et de bassins.

Parallèlement est installé un réseau d'arrosage sous pression qui va permettre de passer de l'irrigation gravitaire à l'irrigation goutte à goutte et aspersion demandée par les irrigants pour s'adapter aux techniques de cultures actuelles, engendrant certains problèmes (Nécessité de filtrer l'eau, manque d'alimentation en eau pour la végétation environnante et les nappes phréatiques, disparition à court terme de tout un petit patrimoine rural).

Les berges et le chemin d'exploitation qui borde le canal sont particulièrement attractifs en raison de leur fraîcheur (eau et ombre) par rapport à l'aridité des zones avoisinantes et de la diversité des zones traversées. Le canal, qui à l'origine a une vocation agricole, devient progressivement un pôle de loisir et de tourisme.

Plusieurs problèmes en découlent :

- Les Offices de Tourisme riverains y font souvent référence et parfois certains envoient des groupes promener sur les berges en oubliant de solliciter l'accord préalable de l'ASF.
- Les promeneurs individuels ne connaissent pas la réglementation en vigueur concernant la propriété privée d'où les plaintes des propriétaires riverains. Ceux-ci dénoncent en plus la fréquentation croissante et le manque de tranquillité
- Des tensions existent entre les randonneurs à pied, ceux à motos, ceux à VTT : problème de partage de l'espace
- Les personnes fréquentant les berges sont également mécontentes car les limons déposés sur les berges après le curage annuel du canal les empêchent de pratiquer leur activité de loisir.

L'ASF pose alors la question de la définition des niveaux de responsabilité de tout un chacun pour emprunter ces berges. Le fait que les canaux soient la propriété de l'ASF limite les possibilités d'intervention des polices municipales en cas de conflit.

Elle soulève également le problème des financements pour l'entretien des berges : l'ASF a vocation de gestion uniquement agricole, les collectivités locales pourraient s'impliquer dans le financement et la gestion de ces nouveaux usages de loisirs.

## LES ACTEURS

- **L'Association Syndicale Foncière du canal de Carpentras**, propriétaire du canal, des berges et d'un chemin d'exploitation qui borde le canal : 13 000 adhérents pour 10 700 ha irrigués

- **Les utilisateurs individuels des berges** qui méconnaissent totalement les activités du canal et le fait qu'ils sont dans le domaine privé : promeneurs à pied, à vélo, à cheval mais aussi véhicules à moteur en particulier les motos.

- **Les utilisateurs « institutionnels »**, type Offices de Tourisme qui emmènent des groupes sur les berges.

- **Les associations de randonneurs** qui empruntent les berges en groupe.

## DIFFERENTES APPROCHES

✓ **Approche économique** : coût d'entretien et de gestion des berges du canal à vocation agricole mais aussi de loisirs.

✓ **Approche culturelle** : le réseau de canaux d'irrigation constitue l'axe historique de l'agriculture comtadine, patrimoine à préserver et valoriser.

## VERS UNE RESOLUTION

### ✓ Outils existants sur le territoire :

- Après accord avec le Conseil Général de Vaucluse, deux tronçons sont balisés par le Plan Départemental d'Itinéraire et de Randonnée Pédestre (environ 10 et 11 km).
- Le service patrimoine de la communauté de commune Ventoux Comtat Venaissin (COVE) a réalisé sur un des tronçons deux panneaux de présentation. D'autres panneaux sont en projet.
- L'ASF et la Chambre d'Agriculture mènent une action pour faire prendre conscience aux OT du problème et essayer de les impliquer dans des actions d'information.

### ✓ Analyse – discussion :

- L'ASF d'une manière générale souhaiterait voir se développer des activités contrôlées et que le public soit informé des enjeux et des dangers du canal.
- La Chambre d'Agriculture et l'ASF, dans le cadre du programme « Irri-mieux », ont présenté un projet de charte à faire co-signer par les mairies riveraines ; « charte de bon usage des berges du canal de Carpentras pour un développement concerté des activités de loisirs ».
- Une coordination entre les acteurs concernés et une prise en charge par les municipalités ou les collectivités permettraient de mettre en valeur un espace à vocation culturelle forte sur les réseaux d'irrigation gravitaire.

